

# SESSION 2 : PROCESSUS ET MISE EN ŒUVRE EN WALLONIE ET AU NIVEAU FÉDÉRAL

## Mesure du progrès sociétal en Wallonie

Cadre institutionnel et décisions gouvernementales  
concernant les indicateurs de progrès

*par Sébastien Brunet (IWEPS)  
et Natacha Zuinen (Département du développement durable,  
SG-SPW)*



# Les indicateurs complémentaires au PIB

## Contexte institutionnel

### Au-delà du PIB...

- Les initiatives se multiplient et explorent diverses voies à des échelles internationale, nationale, régionale ou locale (PNUD, OCDE, BM, ...)
- Commission pour la mesure des performances économiques et du progrès social = Commission Stiglitz – Sen – Fitoussi

### Une démarche portée par la Wallonie...

- Plan Marshall 2.vert

prévoit de « *Développer, en concertation avec les partenaires sociaux, les autres Régions, le niveau fédéral et les instances internationales concernées, des indicateurs qui permettent de mesurer le développement humain et l'empreinte écologique, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement, en complément du PIB* ».

### ... et par l'IWEPS

- implication dans diverses initiatives internationales : UE, OCDE, COE
- plusieurs projets de recherche réalisés ou en cours

# Les indicateurs complémentaires au PIB

## Démarche à l'IWEPS

### 3 étapes

- (1) identification de 51 expériences éprouvées ou débattues à différentes échelles territoriales,
- (2) analyse suivant un canevas commun par un groupe interdisciplinaire,
- (3) proposition d'un système d'indicateurs complémentaires au PIB

# Les indicateurs complémentaires au PIB

## Gouvernement wallon (nov. 2012) : cinq indicateurs phares prioritaires

- 1) Indice de situation sociale (ISS) ;
- 2) Indice de bien-être ;
- 3) L'empreinte écologique et la biocapacité ;
- 4) Indice de situation environnementale (ISE) ;
- 5) Indicateur de capital économique.

**JUIN 2013**

**ADOPTION DU DÉCRET RELATIF À LA STRATÉGIE  
WALLONNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SWDD)**

Le Gouvernement adopte des indicateurs de développement durable

-permettant (...) de contribuer à l'évaluation et au suivi de la SWDD

-après consultation du public,

**OCTOBRE 2013**

**ADOPTION DE LA 1<sup>ÈRE</sup> SWDD ET DÉCISIONS POUR LA MISE  
EN ŒUVRE**  
et en concertation avec les autres niveaux de pouvoir

Le Gouvernement charge le département du DD:

- d'identifier des indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents pour la SWDD et celles à venir.
- d'articuler les indicateurs proposés avec les indicateurs phares complémentaires au PIB

# CADRE INTERNATIONAL

